Pour citer cet article :

Anad (Miloud), “Les laminoirs de l’Éducation Surveillée”, *Actes*, n°10,1976, pp. 18-20.

Enfants en justice
XIX-XX ème siècles

actes

10
1976

la cour de sûreté de l'Etat

nucléaire et droit

chômage

Savoir et Ordre : les statistiques criminelles

etc...

8,00F

1, rue des Fossés
St. Jacques 75005
– PARIS –

cahiers d'action juridique bimestriels

LES LAMINOIRS DE L'EDUCATION SURVEILLEE

Le témoignage de ANAD Miloud que nous publions ici est exemplaire. Non par son caractère exceptionnel ou tapageur, mais par l'implacable logique répressive qu'il révèle. Fils d'un chauffeur d'origine algérienne, ANAD entre dans la filiaire judiciaire à 11 ans 1/2 en "bénéficiant" d'une mesure d'assistance éducative. Pour le soustraire aux coups de sa belle-mère, un juge des enfants le place dans un établissement spécialisé où il est censé recevoir l'éducation qui ne peut lui être donnée dans son milieu familial. De centres en internats et en foyers, ANAD parcourt jusqu'à sa majorité les laminoirs éducatifs de l'éducation surveillée. Entré comme enfant à protéger, la violence subie le rend fugueur, la fugue conduit à la délinquance, et la rééducation à la Cour d'Assises où il a été condamné en novembre dernier à 12 ans de réclusion pour vol qualifié. C'est à la lecture des rapports faits sur lui dans ces établissements, lors de la préparation de sa défense, que ANAD a rédigé son témoignage. Il nous informe tout d'abord sur la réalité des pratiques "éducatives" du secteur, modèle de la justice : la justice des mineurs et l'éducation surveillée. Mais surtout il est significatif de la production des cas, réduction de l'individuel au pathologique, c'est-à-dire de la mise en écriture des existences réelles "fonctionnant comme procédure d'objectivation et d'assujettissement" (1). Ce récit démontre sans ambiguité les jugements de normalité, assignation de causalité et anticipations sur l'avenir du sujet produits par les spécialistes de la rééducation. Cette progressive démonstration de "l'anormalité" de l'individu vient à point pour prouver la légitimité de la répression qu'il subit.

«Tout d'abord, je voudrais exprimer mon grand désir de voir un jour la destruction totale de ces fabriques de délinquants, je dis bien des fabriques, parce qu'elles construisent le délinquant, elles nous obligent même à le devenir : dans mon cas, c'est dans une de ces maisons que je suis devenu un délinquant : ma première condamnation je l'ai eue en me faisant la «cavale» d'un de ces centres.

Après ma sortie de l'I.P.E.S. de Saint-Maurice en Juin 68, j'ai trainé les rues sans but, vivant au jour le jour comme de nombreux camarades. J'ai rencontré beaucoup de mes anciens camarades de centre en menant cette vie. J'en ai rencontré dans les hôtels borgnes à prix réduits. J'en ai rencontré dans les cafés qui bordent les gares devant un café noir, attendant l'aube en nous demandant ce que nous réserve le jour ; nous nous refilions des tuyaux sur les endroits où nous pourrions dormir et manger pour presque rien ; d'autres ont sombré dans la drogue. Dans mes divers séjours en prison, à chaque fois, j'ai rencontré d'anciens copains de centres.

De tous ces camarades que j'ai pu rencontrer, aucun n'avait la chance de vivre heureux (même en apparence) et un jour inévitablement, ils se retrouvent en prison. Alors, où sont donc les résultats positifs de ces maisons dites d'éducation surveillée ?

Pour moi, elles n'éduquent rien, bien au contraire, elle nous aident à trahir, elles nous poussent au vice et au crime, elles ne nous font voir de la société que sa noirceur. Le nom d' «Ecoles du crime» leur convient mieux. Ces centre sont les pourvoyeurs des chambres correctionnelles et des cours d'assises et aussi des trottoirs.

Il faut que la société prenne conscience et sache que la plupart des enfants, adolescents (es) qui peuplent ces centres n'ont rien fait ou presque rien, leur seul tort est d'être tombés sur des parents indignes de porter le nom de père ou de mère. Certains sont confiés à ces maisons pour des raisons familiales, d'autres sont enfermés dans les mêmes maisons pour des vols minimes comme vol de vélo ; comment peut-on se permettre de condamner un jeune qui a volé un vélo parce que ses parents n'avaient pas les moyens de lui payer ce qu'il désirait ?

Pour le système, un problème se pose, que faire des enfants rejetés ou martyrisés ? La justice n'a pas encore résolu le problème, alors en attendant on les met dans des C.O.P.E.S., I.P.E.S. ou centre de semi-liberté selon les analyses des psychologues, psychiatres au service de la justice, des analyses qui sont faites après une heure de discussion. Il ne faut pas oublier qu'ils sont payés à la pièce.

Je ne parlerai que de mon cas, mais beaucoup d'autres étaient identiques au mien. Nous n'étions pas des délinquants, mais seulement des mal-aimés. Nous n'étions jamais passés devant un tribunal mais seulement un homme, le juge des enfants, avait pris la décision de nous confier à ces maisons. Peut-être dans le but de nous aider ou simplement pour se débarrasser des cas gênants. Dans ces deux perspectives, ils ne nous ont pas rendu service, bien au contraire.

Après avoir connu ces «centres» qui ne sont en fait que des maisons de correction avec tout ce que cela comporte, pouvons-nous nous intégrer dans une société qui nous a rejetés ? NON, nous préférons être et rester des marginaux. La société, nous la voyons comme on nous a appris à la voir ; en elle nous ne voyons que l'hypocrisie et l'égoïsme.

Dans ces maisons on nous a mis des étiquettes qui nous poursuivent toujours. Au lieu de nous éduquer, on nous analyse, on nous sélectionne et on nous prévoit un avenir. L'avenir est toujours sombre pour nous.

Educateur, pour moi, est un métier de cœur avant d'être un métier de profit ou de promotion. L'éducateur doit tenir le rôle de mère et de père à la fois, il ne doit pas nous juger mais nous comprendre. Il doit essayer de saisir les causes de notre comportement non pour en faire un constat, mais pour mieux nous aider. Mais les éducateurs des «centres» n'essayent pas de comprendre, ils veulent juger. A-t-on déjà vu une mère digne de ce nom, juger et condamner son enfant ?

Les éducateurs de la justice, eux, se permettent de fournir à celle-ci des jugements erronés qui peuvent nous faire très mal. Et après ça, ils se permettent de dire que leur travail est de nous aider.

A ce témoignage, j'apporte les constats des diverses maisons que j'ai fréquentées. Aucun n'est pareil, ils sont même contradictoires, ce qui pousse à croire que j'ai plusieurs caractères. J'ajouterai à ces constats mes impressions et mes jugements sur les auteurs de ces rapports».

BURES-sur-YVETTE (C.O.P.E.S.) - (de 11 ans 1/2 à 12 ans 1/2)

"Il nous a été confié le 29.04.1963 par le juge des enfants M. B...".

"Il y a été noté comme un sujet intelligent à l'esprit vif, il tenait dans le groupe le rôle d'un pitre ou d'un excité. Très orgueilleux, il acceptait mal qu'on se moquat de sa race ou de sa famille et il répondait impulsivement. Il était très bacard, très rieur mais sans maîtrise de lui-même et passant rapidement du rire aux larmes".

Le Directeur conclut : "Miloud est un garçonnet de 12 ans 1/2 intelligent mais perturbé sur le plan affectif qui réagit généralement par une grande agitation motrice et verbale, mais qui s'est bien adapté à la collectivité. Un placement en internat jusqu'à 14 ans, puis en apprentissage est à préconiser, tout en maintenant les liens familiaux, principalement avec le frère (il s'agit d'un frère âgé de 21 ans et auquel l'enfant paraissait attaché)".

Que penser de ce constat qui est fait n'est pas très mauvais ? Il y aurait pourtant matière à discussion sur divers points notamment dans : «il tenait dans le groupe le rôle d'un pitre ou d'un excité». Par mes pitreries est-ce que je ne recherchais pas à attirer l'attention sur moi ! Pourtant, ils disent bien que sur le plan affectif j'étais perturbé, mais ils n'ont jamais pensé que justement je recherchais l'affection et faire le pitre était un moyen de la demander.

Pour ne pas être Taxé d'orgueilleux aurait-il fallu rester passif devant les insultes raciales ? Eux appellent ça se «moquer», moi j'appelle ça insulter.

«Il était très bavard», si je ne l'avais pas été, ils auraient sûrement marqué «renfermé».

«Un apprentissage est à préconiser». Pourquoi un apprentissage et pas des études ! Pourtant ils disent que je suis intelligent que j'ai l'esprit vif. Encore faudrait-il savoir ce qu'est intelligence.

De ce centre je ne garde pas un très mauvais souvenir, ce qui ne veut pas dire que j'y était heureux. Au début, j'étais charmé par la nouvelle vie qui m'attendait, la campagne, un terrain de sport, des chambres individuelles tout cela me changeait de mon taudis et de mon caniveau. La garantie de manger et de dormir tous les jours sans crainte ne suffisait pas, il aurait fallu ajouter un peu d'affection, de compréhension, mais c'est là trop demander à des fonctionnaires de l'éducation surveillée.

Au niveau de l'instruction, il y avait une carence. D'après mes souvenir il n'existait qu'une classe, aucun n'avait le même niveau, ce qui rendait la tâche difficile : on n'y apprenait rien.

Dans mon groupe, il y avait des garçons beaucoup plus âgés que nous et je prends la responsabilité de dire que pour la première fois j'ai vu des enfants de mon âge se faire sodomiser par les plus grands, j'ai même fait l'objet de propositions de ce genre. Les pauvres gosses n'avaient aucune disposition pour ce genre de chose, mais la peur des coups faisait qu'ils se laissaient faire et se taisaient, en échange ils recevaient des paquets de bonbons. Sans compter que les corvées échouaient toujours aux mêmes, c'est-à-dire les moins forts.

L'éducation était inexistante, à part quelques veillées sur des sujets débiles, je ne vois rien de spécial, à part aussi l'espionnage des éducatrices et éducateurs stagiaires en quête de sujets pour leurs «synthèses».

Après un séjour dans le centre d'observation de MARZAGUE, situé à l'intérieur de la prison des Beaumettes à Marseille, Milloud arrive à 14 ans au Centre de semi-liberté de VILLENEUVE-la-GARENNE.

"Sur un rapport de mon prédécesseur en date du mois de décembre 65, il est noté qu'au point de vue professionnel, il avait une très mauvaise volonté à se rendre aux emplois trouvés. Par exemple, il n'est resté que deux heures chez un maroquinier où il avait été placé".

"Au point de vue comportement, il était noté comme instable, ayant une conduite caractérielle ne permettant pas son intégration dans un groupe".

"Entre lui, ses camarades et les éducateurs, il régnait toujours un climat de tension et de friction".

"Il était loin d'être mûr pour un régime de semi-liberté". "Par ailleurs, je vous signale qu'il avait apporté un jour un pistolet d'alarme avec des cartouches".

Voilà un rapport qui montre le travail des éducateurs. Il a servi à me faire enfermer pendant 30 mois dans une I.P.E.S. Pourtant ils ne m'ont connu que 3 ou 4 mois, mais ça ne fait rien. Les paroles d'éducateurs sont «paroles d'évangile». Ce rapport montre l'absurdité des centres et de ses éducateurs et la négation des problèmes des adolescents qui leur sont confiés. Il prouve aussi que leur but n'est pas d'éduquer mais bien de nous ficher.

C'est vrai, je ne suis resté que deux heures chez ce maroquinier auquel je me suis présenté avec une lettre du Ministère de la Justice. Si je ne suis resté que deux heures dans cette entreprise, c'est tout simplement que pour un salaire de 1 F. de l'heure nous faisions un travail à la chaîne sous les cris d'une «adjudante» soucieuse de la production. Dans cet atelier, il n'y avait que des adolescents (es) qu'on exploitait sans honte, avec la bénédiction des directeurs de centre. Je n'aime pas les cris des chefs et je n'aime pas être exploité, en plus ce travail ne m'intéressait pas ; quoi de plus normal que je m'en aille.

Ils ont décelé en moi un comportement caractériel pourquoi ne m'ont-ils pas confié à un Institut médico-pédagogique qui aurait pu faire disparaître les manifestations caractérielles ?

Pourquoi n'ont-ils pas cherché à comprendre les raisons de mon agressivité ? Leur travail n'est-il pas de nous adapter ? Ce sont là des questions qui resteront sans réponse. Tout ce qu'ils savent faire, c'est menacer et user de la répression.

J'étais loin d'être mûr pour un régime de semi-liberté (moitié de liberté) alors que je n'avais rien fait de mal pour me trouver dans ce centre. Mais qui là-bas était mûr pour un régime de semi-liberté ? Il aurait fallu pour cela être passif, tout accepter, les laisser détruire en nous le sens de l'initiative, nous comporter comme des moutons et prendre le premier travail que l'on nous donnait et y rester. Voilà les critères qui font de nous un être mûr pour un régime de semi-liberté.

Notre camarade, qui en hiver 65-66 s'est jeté à la Seine du pont de Villeneuve-la-Garenne et qu'on a retrouvé à l'état de cadavre, lui aussi n'était pas mûr pour un régime de semi-liberté. Ils l'ont étouffé, humilié, il n'en pouvait plus d'être un mouton que les éducateurs dirigeaient au son des menaces, ses nerfs ont craqué et il est mort. Pour les autres, leurs révoltes étaient dans le centre, tout comme moi.

Ils signalent que j'avais apporté un pistolet d'alarme avec des cartouches. Ils ont dû marquer cette phrase en rouge. C'est là un signe de dangerosité, surtout qu'il était dissimulé dans mon armoire. S'ils avaient pu sortir un peu, aller dans les parcs voir les enfants s'amuser avec des révolvers peut être auraient-ils compris que ce pistolet n'avait rien de répréhensible. Par cette phrase, ils ne prouvent que leur imbécilité et leur détermination à faire du mal à ceux qui ne veulent pas se conformer aux règlements. Je n'avais que 14 ans et mon frère m'avait donné ce pistolet pour me faire plaisir et marquer son affection sans plus».

I.P.E.S. de Saint-Maurice - (14 ans 1/2 - 17 ans 1/2)

"Considérablement perverti sur le plan moral, instable, peu intelligent, fanfaron, impulsif, provocateur, ANAD est le type parfait du délinquant récidiviste sur lequel toute emprise éducative s'avère circonstancielle et très superficielle".

Le Directeur, M.P.

M. P... est un gestionnaire, un homme d'administration, il n'a rien d'un éducateur. Pendant les 30 mois que j'ai

passés dans ce centre, il ne nous a parlé qu'une seule fois, où plutôt il nous a tenu un discours que je rapporte ici. «Il a fallu 20 ans pour détruire les murs qui entouraient ce centre, il me suffirait de 6 mois pour les reconstruire». Voilà le seul contact que j'ai eu avec lui, il n'avait aucun rôle éducatif, pas plus que les soi-disant éducateurs qui n'étaient en fait que des gardiens en civil.

M. P... se servait d'un de nos camarades, surnommé «Le Bic» pour entretenir son jardin privé, son jardin productif, en échange, il lui donnait un paquet de «troupe» par jour. C'est se nourrir à bon marché n'est-ce pas M. P... ? Si le Directeur se réservait le droit de se servir de l'un d'entre nous pendant toute la semaine, les «éducateurs» eux n'avaient le droit de nous employer que le samedi et le dimanche, en échange, bien sûr d'un paquet de cigarettes.

Alors quelle valeur donner à ce constat ?

J'ai été confié à l'I.P.E.S. de Saint-Maurice en février 66. Je n'avais pas encore 15 ans. J'ai protesté contre la décision du juge pour enfants. M. L... mais celui-ci m'a répondu que c'était pour mon bien, qu'il fallait que j'apprenne un métier ; il ne faut pas oublier que le dossier fournit par le centre de Villeneuve-la-Garenne y est pour quelque chose dans la décision du juge.

Lorsque je suis arrivé à l'I.P.E.S. mon sort était déjà réglé sans qu'on prenne mon avis, notamment sur le choix de ma future profession. On a choisi pour moi le métier d'horticulteur. A plusieurs reprises, j'ai demandé au sous-directeur de l'établissement de me changer, mais celui-ci a toujours refusé prétextant que c'était le juge qui en avait décidé ainsi. Je n'ai jamais changé et ce métier ne m'a jamais servi, d'ailleurs, je refusais d'apprendre quoi que ce soit. Le jour de l'examen, j'ai rendu une feuille blanche. Je voulais faire de la peinture (peintre en bâtiment) mais rien à faire, ils ne voulaient rien savoir et moi aussi, je me suis donc révolté en ne faisant que le minimum. J'ai eu un instructeur en floriculture auquel je me suis beaucoup attaché, là je fournissais un peu de travail pour lui faire plaisir, sinon dans les autres matières, je ne faisais pratiquement rien. Pour me punir ils me faisaient bêcher la terre gelée ou ils me faisaient labourer au cheval alors qu'ils avaient des tracteurs, ils m'ont beaucoup fait souffrir.

Ma première humiliation était une insulte raciale. Elle fut proférée par un éducateur M. R..., un mulâtre, étant en retard j'avais fait un nettoyage sommaire de la chambre qu'on m'avait attribuée. Celui-ci après vérification me dit devant mes camarades «c'est du travail d'arabe». Ce n'était pas bien fort mais je n'avais pas une langue dans la poche et je répondis : «je préfère être un arabe qu'un bâtard». M. R... me donna une très sévère correction, il m'avait littéralement massacré à coup de poings.

La plus importante humiliation fut qu'un surveillant général M. B... me prit pour un fétichiste. On avait volé, paraît-il une culotte de femme pendant à un fil dans un jardin, M. B... m'appela dans son bureau et me dit de baisser mon pantalon, je m'exécutai me demandant intérieurement ce qui se passait, ensuite il me donna les raisons. Je fus très humilié et je gardais pour cet homme une rancune tenace.

Combien de fois j'ai reçu des coups de la part des éducateurs parce que je ne me taisais pas, je disais toujours ce que j'avais sur le cœur. On me faisait remarquer ma pauvreté vestimentaire ou on me promettait de s'occuper de moi, mais cela devant tous mes camarades...

Lorsque je suis entré dans ce centre, j'étais plus coléreux que méchant, mais devant tant de méchanceté je me suis dépassé et j'ai frappé, je me suis bagaré aussi bien avec les éducateurs qu'avec mes camarades sans distinction. J'avais accumulé de la hargne et il fallait que je me défoule... A partir du moment où les éducateurs se sont rendus compte que le mitard n'avait aucune emprise sur moi et que j'étais prêt à passer aux actes dès que je sentirais une vexation, ils se sont méfiés et ils ont même recherché ma complaisance, mais rien à faire je n'avais que de la haine pour eux...

En fait leur rôle éducatif était surtout répressif, aliénant, ils niaient nos problèmes et le résultat était que chacun de nous s'enfermait dans sa carapace de méfiance et d'hostilité qui faisait que toute communication était impossible. Pour se défouler on se batait pour n'importe quoi, on se méfiait de tout le monde surtout des passifs, ceux qui acceptent, les bons délinquants.

La punition était toujours le mitard, un mitard encore plus terrible que celui de la Santé ou de Fresnes. Les couvertures étaient puantes, le matelas gluant de crasse, la tinette était repoussante. J'y ai passé pas mal de jours et j'apprenais ce qu'est vraiment la vie.

Le directeur rapporte dans son constat : «ANAD est le type parfait du délinquant récidiviste». Il oublie que lorsque je lui ai été confié je n'avais aucune condamnation à mon actif, mais lorsque j'ai été libéré j'avais deux condamnations pour vol de voiture. Alors c'est bien dans ce centre que je suis devenu un délinquant. Je garde un très mauvais souvenir de ce centre et je préfère ma prison actuelle dans toute sa dureté plutôt que ces centres et leur hypocrisie.

Je préfère mes gardiens dépersonnalisés par leur uniforme que ces éducateurs lâches. Ils tâpent dans le dos des enfants et adolescents, clament leur utilité et leur amour aux enfants inadaptés, en fait ce ne sont que des ordures. Il faut ajouter que de la part des éducateurs le tutoiement était à sens unique, nous on les appelait «Monsieur». Ils lisaient tout notre courrier, faisaient même la censure. Saint-Maurice était un enfer et tout ce que je souhaite, c'est sa destruction.

Des quatre constats, aucun n'est pareil. Ils se contredisent même. Dans le C.O.P.E.S. de Bures, je suis intelligent. A Saint-Maurice, je ne le suis plus, alors il faut croire que ces centre m'ont abêtit puisque j'en suis sorti peu intelligent. Ces constats ne sont-ils pas le reflet du système éducatif ? Ne sent-on pas dans le rapport de Villeneuve et de Saint-Maurice de la haine ? D'ailleurs, ce sont là des rapports de circonstance, en effet, je suis passible de la Cour d'Assises. Ils ne peuvent pas avouer leur échec éducatif. Alors ils nous accusent de n'être pas récupérables ainsi ils sauvent la face.

Tant de souffrances et des dossiers qui nous suivent, simplement parce qu'un jour j'ai demandé en pleurant à un juge de me soustraire aux coups de ma belle-mère».

ANAD Miloud
629 980 3/116
Prison de FRESNES
94261.

Actes publiera dans ses prochains numéros la suite de la réflexion entreprise sur la criminologie : "Une matraque scientifique ou la criminologie en action" (Le savoir criminologique d'aujourd'hui), l'analyse d'un projet de prison modèle, le commentaire d'un texte de MARX sur le vol de bois... etc...

Nous aimerions aussi recevoir de vous, d'autres analyses et témoignages car la voix de l'ordre, savante ou pas, c'est l'affaire de tous et *Actes* ne devrait pas avoir de meilleurs rédacteurs que ses lecteurs.